Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260915-N12BC290926-DE

Décision du bureau communautaire
N°12-BC150926

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Lydia DESMARES, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Claude-Albert LE BRIS, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Jean-Yves QUENTEL, Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Lorène BERRONE, Laurence MARIVAIN et Olivier CONSTANT, membres.
Absent excusé : Roger BERNON, membre.

Station VTT « Lac de Guerlédan Centre Bretagne »
Participation financière 2026 au suivi des circuits et entretien du balisage

L'association « Amis du Plein Air » gère la Base de Plein Air de Guerlédan, propriété du Département des Côtes d'Armor. La Base est gestionnaire depuis juillet 2006 de la Station VTT de Guerlédan. Cette station compte 300 kilomètres de sentiers répartis en une douzaine de circuits, dont 100 kilomètres sont situés sur le territoire de Pontivy Communauté. Elle effectue 3 fois par an, le suivi des circuits et l'entretien courant : l'animateur référent de la base transmet un état des circuits, afin que le chantier nature de Pontivy Communauté puisse intervenir (ajouts ou changements de balises et/ou de poteaux, souci d'entretien sur les chemins ...). Ce travail de vérification et de repérage en amont est important (environ 39h en totalité), car il permet plus d'efficacité sur le terrain, et moins de perte de temps pour le chantier d'insertion.

Le suivi des circuits et l'entretien du balisage relève de la compétence intercommunale, que la base VTT assure en partie.

Aussi, l'association « Amis du Plein Air » (qui gère la station VTT) sollicite au titre de l'année 2026, une subvention de 1 833 €, correspondant à un tiers des charges dédiées à l'entretien des circuits, conformément à la répartition kilométrique des circuits entre Pontivy Communauté (100 km) et Loudéac Communauté Bretagne Centre (200 km).

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique, tourisme, agriculture et enseignement supérieur » réunie le 3 septembre 2026,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer une participation financière de 1 833 € au titre de l'année 2026, à l'association « les Amis du Plein Air »;**
- **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT